

Cession d'un immeuble 2, rue des Sapins à l'Office Municipal d'HLM

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon est propriétaire d'un immeuble cadastré section EW n° 9 sis 2, rue des Sapins. La Ville souhaite aliéner une partie de ce bien, anciennement affecté à des logements de fonction, d'une surface d'environ 8 a 75 ca à l'Office Municipal d'HLM afin d'y conduire une opération de réhabilitation de logements à caractère social.

Conformément à la réglementation en vigueur, le service des Domaines a été saisi pour l'aliénation de ce bien, qui a été évalué entre 1 250 000 F et 1 400 000 F.

Un accord sur la base de 1 250 000 F a été conclu avec l'Office Municipal d'HLM. La recette de 1 250 000 F sera encaissée au chapitre 90.53.2138.00501.30100 et réaffectée au chapitre 90.651.2111.00501.30100 à la date de signature de l'acte notarié. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'aliénation à l'Office Municipal d'HLM aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. l'Adjoint TISSOT, Président du Conseil d'Administration de l'Office Municipal d'HLM ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 14 novembre 1996.